

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2025_D_32

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents :

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Daniel LEROY, Membre titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Christian FONTAINE, Membre titulaire
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire :

M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération :

M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Béangère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice
M. Julien CHALOIS, Conducteur d'opération EP
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Michel PENHOUËT

Absents excusés : M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire SIERG ; M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire SIERG ; M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire SMA ; M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant SIERG.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

La décision modificative n°1 comprend :

- ⇒ L'intégration des modifications du programme pluriannuel de travaux voté ce jour ;
- ⇒ Une augmentation de l'enveloppe du chapitre 27 pour le versement d'une actualisation de la garantie prévue au bail de location des bureaux du siège d'EPSM ;
- ⇒ Le report des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe clôturé le 31/12/2024.

BUDGET PRINCIPAL – Décision Modificative 2025-n°1

Section d'investissement			
Recettes			
Chapitre	Opération	Article	Montant
R001			1 545,68
Total			1 545,68
Dépenses			
Chapitre	Opération	Article	Montant
27		275	+142,15
Total			+ 142,15
Section de fonctionnement			
Recettes			
Chapitre	Opération	Article	Montant
R002			-230 151,94
Total			0,00
Dépenses			
Chapitre	Opération	Article	Montant
022		Dépenses imprévues	-195 682,09
011		617	-34 469,85
Total			0,00

Vu la délibération n°2025_D_01 du comité syndical du 28 janvier 2025 portant débat d'orientation budgétaire,

Vu la délibération n°2025_D_11 du comité syndical du 26 février 2025 portant vote du budget primitif 2024 – budget principal,

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ De voter, par chapitre, la décision modificative n°1 relative à l'exercice 2025 – budget principal, présentée ci-avant, arrêtée à la somme de 0,00 €HT en dépenses et en recette en section d'exploitation, 142,15 €HT en dépenses en section d'investissement et à 1 545,68 €HT en recette en section d'investissement ;
- ⇒ Constaté un équilibre de la section de d'exploitation à 6 498 967,84 €HT ;
- ⇒ Constaté un suréquilibre de la section d'investissement à 8 707 106,69 + 142,15 = 8 707 248,84 €HT en dépenses et 9 724 992,62 €HT en recettes ;
- ⇒ Autoriser M. Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.



Affiché le 29 SEP. 2025

